



## PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE PROTECTION



**Co-financé par la Commission européenne et les gouvernements de Danemark,  
de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni**

**Renforcement de la Capacité de Protection au Bénin et Burkina Faso  
Projet Proposer**

***HCR, Bénin***

**Décembre 2005**

*Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur, et ne sont nécessairement pas partagées par la Commission européenne ou les gouvernements du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni*

## Projet 1

Agence	Bénin : HCR/CARITAS (CPPS/SONGHAI) Burkina Faso : HCR/CREDO
Intitulé du projet	Centres communautaires pour les réfugiés
Secteur	Services communautaires
Objectifs	Pour les réfugiés urbains de Cotonou (Bénin) et de Ouagadougou (Burkina Faso): - Renforcer l'échange d'informations avec et entre les réfugiés et le HCR, les partenaires, les employeurs locaux et les organismes sociaux. - Soutenir et centraliser les efforts déployés en vue de la formation professionnelle et du placement professionnel par et pour les réfugiés. - Créer un espace pour des activités socioculturelles par et avec la communauté réfugiée (notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées).
Bénéficiaires	Réfugiés et communautés d'accueil
Durée du projet	1 an
Coût du projet	20 000 dollars E.-U. pour deux centres (Bénin et Burkina Faso)

### Résumé des lacunes identifiées et des recommandations proposées

L'accès à l'emploi salarié et l'emploi à titre indépendant sont les problèmes les plus fréquents que rencontrent les réfugiés au Bénin et au Burkina Faso. Une évaluation conjointe de l'OIT et du HCR a révélé que l'éparpillement des actions visant à fournir aux réfugiés une formation professionnelle, des services commerciaux post-formation, des informations sur les possibilités qu'offre le marché de l'emploi, etc. était un obstacle majeur à l'intégration sur place des réfugiés. Une recommandation importante de cette évaluation conseillait de centraliser les actions en prodiguant une aide aux activités génératrices de revenus et en favorisant l'échange d'informations avec les réfugiés. La création d'un Centre communautaire des réfugiés servirait de forum central où toutes les activités socio-économiques et culturelles, ainsi que les formations pourraient se dérouler pour différents groupes de réfugiés, et le cas échéant pour la communauté d'accueil, y compris pour les jeunes et les groupes de femmes. L'apport de ces services, selon qu'il conviendra, à la communauté hôte renforcera la coexistence entre les réfugiés et les communautés d'accueil. Ce Centre faciliterait aussi la mise en œuvre des recommandations connexes faites par l'évaluation sur le renforcement de l'insertion professionnelle des réfugiés, comme par la formation professionnelle et par des cours sur le développement de la capacité d'entreprise. Le Centre communautaire sera aussi le point focal pour les relations avec les acteurs externes (initiatives d'insertion professionnelle du gouvernement et des partenaires du développement).

Ce Centre communautaire peut aussi remédier au manque de motivation des réfugiés à s'intégrer sur place et à devenir autosuffisants en promouvant une culture d'échange d'informations et des activités fondées sur la communauté.

### Activités proposées

Le centre sera d'un accès public et servira à échanger des informations entre le HCR, les partenaires et les réfugiés grâce à des expositions permanentes et à des réunions. Les informations sur les possibilités d'emploi, la formation, les stages, les bourses, etc. seront communiquées aux réfugiés et le cas échéant à la communauté d'accueil. Des réunions régulières avec des organismes d'employeurs ou des employeurs potentiels et les représentants gouvernementaux du bureau du travail permettront à la fois d'informer les réfugiés et de faire connaître les capacités et l'expérience des réfugiés aux employeurs locaux et aux organismes gouvernementaux. Une base de données des CV des réfugiés sera disponible au centre.

Une formation professionnelle pour les réfugiés (et dispensée par des réfugiés expérimentés) se déroulera dans le centre et les produits fabriqués par les réfugiés seront en permanence exposés et mis en vente.

Des sessions de sensibilisation au VIH/SIDA, à la violence sexuelle et sexiste, aux droits des femmes et des enfants doivent être organisées dans le centre par des partenaires et des organisations locales qui travaillent dans ces domaines respectifs. Les réfugiés utiliseront le centre comme espace où organiser des manifestations socioculturelles, ou simplement comme lieu de rencontre (réfugiés âgés, jeunes et femmes).

Une équipe plurifonctionnelle composée de personnel des partenaires d'exécution, de réfugiés et de personnel du HCR gèrera le centre au départ, puis en transmettra la gestion aux réfugiés.

### **Résultats escomptés**

Le centre sera reconnu par les réfugiés et les organisations nationales comme le point focal pour les informations et les activités relatives aux réfugiés. Ces derniers pourront obtenir des informations pratiques et à jour sur les possibilités d'emploi et de formation. Il fonctionnera aussi comme point focal pour les organisations nationales, y compris les entreprises et les employeurs qui cherchent des candidats, fournissant ainsi aux réfugiés un point de contact qui leur manque actuellement. Ce centre permettra de regrouper et de conjuguer les efforts dispersés en matière de placement professionnel des réfugiés et donnera aux réfugiés individuels la possibilité de partager des expériences concrètes et des informations, et de suivre une formation professionnelle.

Il augmentera les perspectives d'emploi des réfugiés et la possibilité pour eux de devenir autosuffisants, et contribuera à améliorer l'image des réfugiés auprès de la population. Il profitera aussi à la communauté d'accueil dans la mesure où il sera ouvert et accessible au public. Enfin, il favorisera le développement d'un sens de la communauté chez les réfugiés, brisant ainsi leur situation ou leur sentiment d'isolement en renforçant les activités fondées sur la communauté.

## Projet 2 (Burkina Faso)

<b>Agence Responsable</b>	CREDO
<b>Description brève</b>	PROJET BOURSES (Universitaires et Formations professionnelles) pour les réfugiés au Burkina faso. Projet d'appui à la formation supérieure et professionnelle des réfugiés
<b>Secteur</b>	Service Communautaire
<b>L`Objectif</b>	Accroître les capacités intellectuelles, techniques et professionnelles des réfugiés pour un meilleur accès à l'emploi
<b>Bénéficiaires</b>	10 étudiants en formations professionnelle, 10 candidats aux études universitaires Un accent particulier sera mis sur les bénéficiaires de sexe féminin. Le projet gardera une certaine flexibilité quant au ratio des bénéficiaires d'étude universitaires ou professionnelles.
<b>Durée</b>	Permanent avec début pour l'année académique 2005/2006
<b>Coût</b>	USD 6,900

### Sommaire de lacune identifiée et recommandation proposée

Au Burkina Faso, bon nombre de réfugiés diplômés se trouvent confrontés à des problèmes lorsqu'ils essaient de poursuivre leurs études supérieures, à cause du coût qu'ils ne sont pas en mesure d'assumer. Une des recommandations des Consultations du Burkina Faso sur l'Intégration locale, par rapport à l'éducation professionnelle et supérieure, est de sensibiliser les partenaires pour apporter davantage de ressources afin d'élargir la base des élèves et étudiants qui ont accès à l'éducation professionnelle et universitaire. Un projet dans ce sens est élaboré par le HCR et ses partenaires.

### Activités spécifiques du projet

- Mise en place d'un comité de sélection composé de représentants des partenaires (CREDO /CONAREF/HCR) pour étudier et analyser les dossiers de candidature et délibérer sur la sélection
- CREDO maintiendra les dossiers de chaque bénéficiaire et suivra de près les résultats académiques ainsi que les efforts et les résultats de recherche d'emplois après les études.
- CREDO, selon le degré d'assistance prévu, sera chargé d'accomplir toutes les formalités administratives et d'effectuer les paiements des allocations prévues.
- CREDO initiera un partenariat avec l'ANPE pour une meilleure orientation des bénéficiaires, et une information adéquate liée à la recherche de l'emploi.
- CREDO assistera les bénéficiaires à résoudre certains problèmes pratiques liés aux études.

### Les résultats

Les réfugiés ont augmenté leurs possibilités de trouver un emploi soit dans le pays d'asile, soit dans leur pays d'origine.

### Projet 3 (Burkina Faso)

<b>Agence Responsable</b>	CONAREF/UNHCR RR BENIN
<b>Description brève</b>	Projet sur le renforcement des capacités de la Commission d'éligibilité au statut de réfugié du Burkina Faso
<b>Secteur</b>	Protection
<b>L'Objectif</b>	Le Burkina Faso est le seul pays couvert par la Représentation Régionale où le nombre des demandeurs d'asile dépasse celui des réfugiés reconnus. L'objectif du projet est de renforcer les capacités nationales existantes en terme de personnel, de formation et de mettre en place un comité de recours distinct de la commission d'éligibilité. Ceci aura pour effet d'accélérer la procédure de détermination de statut de réfugié et de permettre à la commission de travailler selon les standards internationaux en la matière. Les demandeurs d'asile seront fixés sur leur statut dans un délai raisonnable et pourront bénéficier des avantages liés à leur statut. L'accroissement des dossiers étudiés par rapport au nombre de dossiers en instance permettra d'évaluer le projet.
<b>Bénéficiaires</b>	Les bénéficiaires sont 826 demandeurs d'asile essentiellement urbains, qui ont fui les violences généralisées dans leurs pays d'origine respectifs (Togo, Côte d'Ivoire, Libéria, RDC ...) et/ou les persécutions individuelles liées à leur appartenance ethnique ou à leurs convictions politiques (Congo, Tchad, Rwanda ....)
<b>Durée</b>	Douze mois
<b>Coût</b>	Coût global : 27200 Dollars US  <u>Détail :</u> - Achat d'un ordinateur et d'une imprimante: 3200 Dollars US - Salaire de l'agent d'éligibilité pour douze mois : 12000 Dollars US - Soutien à la Conaref pour la tenue des sessions du Comité d'éligibilité et du comité de recours: 5000 Dollars US - Transport (Cotonou-Ouagadougou-Cotonou) et séjour à Cotonou pour les deux agents d'éligibilité de la CONAREF qui viendront pour deux courts séjours de formation sur la DSR : 7000 Dollars US.

#### Sommaire de lacune identifiée et recommandation proposée

Le Burkina Faso est partie à la Convention de 1951, son Protocole de 1967 et à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Ce pays possède une législation nationale relative aux réfugiés.

Le Burkina Faso a prévu un système de détermination du statut de réfugié qui a fonctionné jusqu'en 2000. A partir de cette date jusqu'en 2002, la Commission d'éligibilité avait suspendu ses travaux du fait de grèves répétées de réfugiés et de demandeurs d'asile qui réclamaient la réinstallation. A partir de 2003, néanmoins, l'étude des dossiers des demandeurs d'asile par la Commission d'éligibilité au statut de réfugié a repris sur une base plus régulière. En 2004, 25 dossiers ont pu être étudiés au cours de quatre sessions. Durant cette même année, les résultats des sessions tenues en 2003 ont pu être communiqués aux demandeurs d'asile concernés.

L'une des principales lacunes de la législation nationale relative aux réfugiés est qu'elle ne prévoit pas d'organe de recours pour l'étude des demandes de reconnaissance rejetées en première instance.

Les demandeurs d'asile, au nombre de 826 personnes, sont en majorité originaires de la région des Grands Lacs et du Tchad. Les récents troubles en Côte d'Ivoire et au Togo ont entraîné l'arrivée de demandeurs d'asile togolais et ivoiriens. En septembre 2005, des demandes d'asile concernant 691 personnes étaient en attente d'examen en 1ère instance au niveau de la CONAREF et 135 en « appel ».

Au 30 septembre 2005, la population totale relevant du mandat du HCR au Burkina se répartit comme suit : 499 réfugiés et 826 demandeurs d'asile. Sur cet ensemble, seuls 13 cas de familles ont été étudiés en 2005 et 9 reconnus (7 en 1ère instance et 2 en appel) tandis que 1 a été rejeté en appel et trois dossiers clos.

Lorsqu'ils sont enregistrés par la CONAREF, les demandeurs d'asile reçoivent des attestations provisoires, appelés « A qui de droit ». Ces documents les protègent contre le refoulement, la détention arbitraire et leur donne accès à la jouissance de certains droits fondamentaux (éducation, santé ....)

A cette date, aucun cas de refoulement ou d'expulsion de demandeur d'asile n'a été porté à l'attention du HCR. Les demandeurs d'asile sont jusque-là traités conformément aux normes internationales de protection.

Malgré ce qui précède, le non examen des demandes d'asile provoque chez les demandeurs d'asile de longues périodes de vaines incertitudes et de sérieuses frustrations.

De telles frustrations proviennent, dans une certaine mesure, de l'impossibilité d'accéder au bénéfice de certains droits, notamment le droit à un emploi ; ce qui du reste ne se traduit pas seulement en frustrations, mais en risque réel pour les intéressés de devenir plus vulnérables et potentiellement exposés à l'exploitation, particulièrement pour les femmes et, le cas échéant, leurs enfants (cf. risque d'emploi au noir, sous-emploi, voire prostitution, etc.)

### **Activités spécifiques du projet**

- Recruter un agent d'éligibilité ayant un profil juridique et le former à la DSR (*Conaref / RR Bénin*) ;  
L'agent d'éligibilité recruté pour renforcer l'équipe d'éligibilité de la Conaref aura un profil juridique, avec de l'expérience dans l'humanitaire ou les affaires de réfugiés comme un plus. Il aura pour tâche, sous la supervision du coordonnateur, de seconder le fonctionnaire en charge de l'éligibilité. L'agent procèdera aux entretiens individuels, à la préparation des dossiers pour les sessions des comités, aux recherches d'information sur les pays d'origine des demandeurs d'asile. Il s'occupera également de toute autre tâche jugée nécessaire.
- Mettre à la disposition de l'agent d'éligibilité un ordinateur (*RR Bénin*)
- Fournir à la Conaref des ressources pour la tenue des sessions du Comité d'éligibilité et du comité de recours (*Conaref-RR Bénin*).

### **Les résultats**

- Les demandeurs d'asile de toutes nationalités ont leurs dossiers traités en toute célérité.